

Séance du Conseil municipal du 7 mai 2015
Extrait du procès-verbal

...

3. Communications du Bureau

- La présidente a le triste devoir d'annoncer le décès du père de M. Messerli. Elle lui a adressé les condoléances du Conseil municipal.
- M. Borda D'Água est félicité pour la naissance du petit Raphaël.
- Un cadeau est remis à Mme Grandjean-Kyburz pour un anniversaire rond, de la part des membres du Conseil municipal.

La présidente donne lecture d'un courrier daté 30 avril 2015 émanant de 4 personnes habitant à l'avenue des Amazones, adressé à la Direction des autorisations de construire concernant la rénovation de du jardin d'enfants « Le Petit Manège ».

Madame,

Nous sommes propriétaires d'appartements dans les copropriétés en PPE des 16, 18, 20 et 22, avenues des Amazones, 1224 Chêne-Bougeries, sises respectivement sur les parcelles N° 1644, 1643, 1642 et 1641 de la Commune de Chêne-Bougeries.

Ces quatre immeubles en PPE détiennent ensemble 100 % de la parcelle de dépendance N° 1588 de la Commune de Chêne-Bougeries.

En notre qualité de propriétaires dans la Résidence de la Gradelle, nous faisons ci-après les observations suivantes :

La parcelle de dépendance N° 1588 jouxte directement deux parcelles appartenant à la Commune de Chêne-Bougeries, soit la parcelle N° 1656 (côté Tour de la Gradelle) où cette dernière a rénové durant l'année 2014 le jardin d'enfants « Le Petit Manège » et la parcelle N° 1636 (du côté de l'avenue des Amazones) où la Commune de Chêne-Bougeries, vient d'entreprendre, une très importante rénovation de l'Ecole de la Gradelle.

Au cœur de la Résidence, la Commune de Chêne-Bougeries est également propriétaire de la parcelle N° 1801 qui est attenante à la susdite parcelle N° 1656 ainsi qu'à la parcelle de dépendance N° 1588 appartenant aux quatre copropriétés des 16, 18, 20 et 22 Amazones.

La Résidence de la Gradelle est constituée de plusieurs biens-fonds, lesquels appartiennent à des propriétaires privés. Il sied de relever que lesdits biens-fonds sont tous issus du morcellement de la parcelle d'origine N° 160 de la Commune de Chêne-Bougeries.

Aucune des parcelles comprises dans le périmètre de la Résidence de la Gradelle n'appartient en revanche au domaine public cantonal ou communal. Les trois parcelles communales N° 1636, 1656 et 1801 appartiennent au patrimoine administratif de la Commune de Chêne-Bougeries, ce qui en d'autres termes signifie que cette dernière agit au sein de la Résidence de la Gradelle **en qualité de simple propriétaire privé, et non pas en tant que collectivité publique exerçant les prérogatives de la puissance publique.** (Avis de droit de Me Pierre Banna, Avocat à Genève, du 22.04.2013).

Séance du Conseil municipal du 7 mai 2015
Extrait du procès-verbal

Ainsi, la Commune de Chêne-Bougeries est soumise aux mêmes directives que tous les autres propriétaires d'immeubles dans la Gradelle sans aucune exception.

Le 27 mars dernier, la Société Privée de Gérance, Genève, Administrateur commun des quatre copropriétés des 16, 18, 20 et 22 Amazones, nous a transmis pour information, un courriel du 25 mars 2015 reçu de la Régie Brun S.A., Genève, relatif à des directives concernant le changement des vitrages dans la Résidence de la Gradelle. La Régie Brun S.A. administre le Groupement des Propriétaires de la Résidence de la Gradelle.

Etait joint à ce courriel, une copie d'un courriel du 6 février 2015 de M. Claude Realmonte, Directeur ai. Architecte-paysagiste du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), Office du patrimoine et des sites, Service des monuments et des sites de la République et Canton de Genève, adressé à M. Ardin, concernant la parcelle No 1654 de Chêne-Bougeries, au 4, chemin de la Bride, dans lequel, nous avons relevé notamment, les passages suivants :

- « Je vous confirme au nom de la direction du service des monuments et des sites que l'ensemble de la Gradelle fait bien l'objet d'un plan de site en cours d'étude et tombe par conséquent sous le coup de l'article 56A RCI pour les bâtiments protégés »
- « En effet, cette construction est un des témoins majeurs de l'architecture moderne à Genève que nous souhaitons préserver dans les meilleurs délais possible par un plan de site au sens des articles 38 et ss de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS) ».
- « Par conséquent, les travaux de mise en conformité au sens de l'alinéa 2 de l'article 56A RCI doivent être réalisés dans les matériaux d'origine. Les dimensions des profils ainsi que la partition des vitrages (petit bois structurels) doivent respecter l'architecture du bâtiment ».

A toutes fins utiles, nous vous remettons ci-joint pour information, les photocopies des courriels en question (Annexe 1).

Dès la fin des travaux de rénovation en 2014 du jardin d'enfants « Le Petit Manège » 4, place de l'Etrier, 1224 Chêne-Bougeries, bâtiment No A991 sis sur la parcelle No 1656 de Chêne-Bougeries, nous avons été consternés de constater, comme bien d'autres habitants de la Gradelle, combien la Commune avait réussi à enlaidir pareillement cet espace vert au cœur de la Résidence. Quel manque de goût et de professionnalisme du Conseil administratif aux Bâtiments et Infrastructures de la Commune de Chêne-Bougeries !

Ces travaux sont-ils en conformité avec le permis de construire octroyé et qui a donné l'autorisation de les réaliser tels qu'ils l'ont été?

Ont-ils été surveillés durant leur réalisation par votre Office du Patrimoine et des sites?

Notre réception du rappel des directives en vigueur pour des bâtiments protégés dont la Résidence de la de la Gradelle fait partie, nous amène maintenant à réagir, car nous estimons que ces directives doivent s'appliquer à tout le monde et particulièrement aux autorités si nous vivons dans un « Etat de Droit ».

Nous avons relevé les disparités suivantes :

Séance du Conseil municipal du 7 mai 2015

Extrait du procès-verbal

- *Les vitrages et leurs encadrements en noir n'ont pas été réalisés à l'identique et aucune recherche d'un rapprochement pour mieux s'intégrer à l'environnement ne semble avoir été envisagée? Un encadrement couleur aluminium par exemple !*
- *La peinture «couleur blanc vif» de la façade est criarde ainsi que la plaque noire qui la surmonte. Ces peintures ne respectent pas l'uniformité de la Résidence de la Gradelle où le gris prédomine avec la couleur béton.*
- *Le choix d'une affreuse couleur bleue pour le revêtement du sol de l'aire de jeux clôturée (dénommé communément la piscine par un grand nombre d'habitants) jure particulièrement avec la verdure avoisinante et les autres revêtements du sol de couleur orangé autour des jeux extérieurs.*
- *La clôture métallique nue entourant l'aire de jeux est repoussante. Elle pourrait être entourée à l'extérieur d'une petite haie de verdure (inoffensive pour les enfants), quand les travaux d'installation des sondes géothermiques seront terminés et l'espace vert réhabilité.*

Pour illustrer les susdites disparités, vous trouverez ci-joint quelques photos assez explicites (Annexe 2).

Fort de ce qui précède, nous dénonçons par la présente, la non-conformité de ces travaux de rénovation exécutés en 2014 et vous prions de bien vouloir demander au maître d'œuvre d'y remédier dès que possible afin que ce bâtiment et l'aire de jeux clôturée, s'intègrent mieux à l'environnement tel qu'il l'était avant la rénovation.

Relevons encore, que la Commune de Chêne-Bougeries vient d'entreprendre un gros chantier de travaux de rénovation de l'école de la Gradelle pour un budget de l'ordre de 11 millions. Vu l'exécution peu conforme de la rénovation du « Petit Manège » nous osons espérer que celle de l'Ecole respectera intégralement les directives en vigueur pour les bâtiments protégés et que votre Office des Patrimoines et des sites y veillera assidument.

Nous vous remercions de votre aimable attention à ce sujet et vous prions de bien vouloir nous tenir au courant de la suite que vous entendez donner à notre susdite revendication. Dans cette attente, nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de notre parfaite.

Ce dernier, accompagné de ses annexes est joint au présent procès-verbal.

La présidente fait circuler la liste de présence à la séance des commissions réunies et à la séance du Conseil municipal ainsi que celle de la sortie du Conseil prévue les 30 et 31 mai.

Mot de la présidente à la fin de son mandat

Conformément à la nouvelle constitution, le Conseil municipal a été élu selon un autre mode électoral. Chacun a pu le vivre pour la première fois, avec le résultat que l'on connaît.

J'ai eu beaucoup de plaisir à présider votre Conseil cette année bien que cela n'ait pas toujours été facile. C'était une année électorale, beaucoup de choses fleurissaient, mais ce n'était pas toujours une flambée des cœurs qui en a jailli.

Je regrette que suite au résultat de cette élection, nous allons voir disparaître, pour relativement peu de voix manquantes, deux formations politiques dans cette enceinte. Je

Séance du Conseil municipal du 7 mai 2015
Extrait du procès-verbal

trouve qu'un nombre important de personnes vont s'en aller. Le prochain Conseil municipal aura une toute autre majorité. Il y a déjà eu par le passé des situations similaires où un parti politique dispose de la majorité absolue ; mais cela lui donne aussi beaucoup de responsabilités. Car, dans la mesure où le législateur a voulu un mode à la proportionnelle, lequel donne la possibilité à chaque parti d'être représenté, cette majorité absolue aura la tâche d'écouter ceux qui ne sont plus du tout représentés dans cette enceinte et ceux qui sont minoritaires. Cela ne servira à rien de faire de l'opposition stérile et cela ne servira à rien non plus de jouer le rôle du rouleau compresseur, de dire que tout a été résolu lors du caucus PLR et que l'on vous donne le résultat du vote. Il s'agira de représenter toutes les sensibilités des habitants de Chêne-Bougeries.

J'aimerais vous donner encore, étant d'origine allemande et imbue de ma culture, le conseil d'un de mes maîtres à penser : « *Fais ce que tu fais avec le cœur, sinon cela ne vaut pas la peine de le faire* ». J'aimerais dire à tous ceux qui vont reprendre le flambeau au sein de ce conseil municipal, qu'ils fassent leur travail avec le cœur dans l'espoir que le cœur garde aussi deux oreilles et une écoute attentive.

Et pour tous ceux qui quittent cette enceinte leur dire qu'il y a un tas de choses à entreprendre en dehors du Conseil municipal et qu'ils peuvent aussi le faire avec beaucoup de cœur.

M. Heimendinger remet à la présidente un bouquet de fleurs et deux livres dont l'un est intitulé « Peut-on rire de tout ? ».

M. Heimendinger tient à dire quelques mots :

Madame la présidente, chers collègues,

Il paraît que *vox populi vox dei*. Même si on peut avoir l'impression que *deus* est parfois taquin ou distrait...

La législature prend fin, une nouvelle lui succédera. Une fois encore, le grand gagnant de l'exercice est l'abstention. 6.5 électeurs / 10 n'ont pas trouvé assez d'intérêt pour vouloir exercer leur droit de vote. Cela devrait nous interroger quant à la valeur de notre travail d'élus et notre manière de communiquer sur la question.

Nous qui prenons congé avons le sentiment d'avoir bien travaillé, nous nous sommes efforcés d'être de bons « team players », dans notre groupe et avec les autres groupes.

La persévérance et la cohérence dans notre démarche faisant, nous avons fini par obtenir des réponses un peu plus claires. En matière de finances notamment, on trouve désormais plus de cohérence dans le budget et les comptes. Même si la clôture du dernier exercice semble montrer que rien, en politique aussi, n'est jamais acquis. Chassez le naturel...

Culture, de bons projets ont été réalisés. Nous appelons néanmoins de nos vœux que l'idée, ébauchée en commission, de disposer d'instruments permettant de prendre des décisions encore plus justes et équitables se concrétise rapidement.

Social et Jeunesse : selon nous, le bilan de la législature est « globalement positif » comme disait feu George Marchais. Je pense à la création du BUPE, à l'attribution des subventions, au lancement du club des aînés, au projet de déménagement des « Castagnettes »,...

Séance du Conseil municipal du 7 mai 2015

Extrait du procès-verbal

Territoire et son aménagement : je citerais l'avancement significatif du projet du village, du chemin De-La-Montagne et autres plans de développement, le recensement du patrimoine, en dépit de ce que certains en pensent. Ces mêmes certains qui se découvriront un intérêt soudain pour cet inventaire quand l'État planificateur leur dira « Even in your backyard ».

D'autres réponses à des questions pourtant légitimes ne sont malheureusement venues que sous la pression de la Cour des comptes.

Les motions que nous avons déposées et celles que nous avons soutenues ont été suivies en général. Tant mieux.

Et puis, nous avons œuvré pour un meilleur climat au sein du Conseil municipal, entre le Conseil administratif et le Conseil municipal. Là, le bilan est plus contrasté. Forcément, parce que pour qu'un climat s'améliore... Dans son esprit, la loi qui nous régit est claire : nos deux Conseils sont complémentaires. Ce qui veut dire que l'administration de la commune résulte du travail conjoint des deux conseils.

Nous avons aimé : les rencontres de belles personnes, les discussions vives et respectueuses, les débats contradictoires desquels sont issues quelques idées intéressantes. Tout à fait entre nous, ce n'est pas arrivé trop souvent pour qu'on s'en lasse...

Nous ne regretterons pas : les tics rhétoriques, par exemple : « Comme on vous l'a déjà dit » ou « C'est pas mon dicastère » ; ceux qui confondent débat d'idée et combat de personnes ; l'arrogance, la surdité sélective et la dissimulation.

Un mot maintenant sur la consanguinité et ses dangers. Vous savez, cet état qui vient de ce qu'on marine dans le même bouillon et qu'on se reproduit entre nous. Je ne connais pas de référence historique qui montre qu'une société dirigée par une majorité hermétique vive dans un état d'harmonie minimal. Nous souhaitons sincèrement que l'ouverture que cette législature n'a malheureusement pas connue – ce n'est pas faute d'avoir essayé – voit le jour durant celle qui s'ouvre. D'ailleurs, je crois savoir que d'aucuns de la nouvelle majorité l'appellent de leurs vœux. Nous espérons que vous goûterez les délices du travailler ensemble et du débat contradictoire fertile. En plus, c'est vraiment plus simple et plus amusant.

Nous voulons remercier les procès-verbalistes dont le talent a su mettre en forme nos propos, même quand ils étaient un tantinet erratiques.

Enfin, nous chargeons notre secrétaire général de remercier le personnel de la mairie pour sa collaboration précieuse et souriante et sa patience pour les amateurs que nous sommes – tout particulièrement Mme L. Bolognino – et d'en prendre la part qui lui revient.

Merci, Mme la présidente, merci à vous chers collègues de nous avoir entendus, nous retournons soigner notre jardin et au plaisir de vous revoir civilement.

[Applaudissements]

La présidente remercie M. Heimendinger et espère qu'un ange va passer et tournera régulièrement au-dessus de cetteenceinte.